



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
21 février 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le quinze mars à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
21 février 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno Maire, M. COSSARD M. BACHELET Adjoints au Maire, Mme BOULANGER, M. MARNAT, M BOULANGER Conseillers Municipaux

EN EXERCICE 7

Pouvoir : M.VIVIER donne pouvoir à M. MARNAT

PRESENTS : 5
VOTANTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme BOULANGER corinne

Objet : **Compte administratif de 2023 – Commune de VAUD'HERLAND**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21, L2343-1 et R2342-1 à D. 2342-12

CONSIDERANT l'exposé des conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2023

Monsieur Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de monsieur BOULANGER, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

LIBELLES	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	81 444.92 €	181 592.70 €
Recettes	88 703.02 €	187 401.80 €
Résultat de l'exercice 2023	7 258.10 €	5 809.10 €
Report de l'exercice 2022	18 287.16 €	30 150.75 €
Excédent	25 545.26 €	35 959.85 €

AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur REGAERT Bruno maire, pour viser la présente délibération et signer tous document relatif à ce dossier et la soumettre au visa de Monsieur le sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Vaud'Herland, le 19 Mars 2024



Le Maire

Bruno REGAERT